

Les chiffres clés du panorama des SD'AP

Ce panorama est constitué d'un panel de

55 dossiers SD'AP(*)
analysés par le Cerema dont :

- 9** Régions (ancien périmètre) hors Ile-de-France
- 12** Départements
- 34** AOM¹

Les chiffres clés présentés ci-dessous concernent uniquement ce panel.

Qu'en est-il de la dynamique accessibilité ?



26 % d'AOT² engagées dans un SD'AP n'avaient pas de SDA (schéma directeur d'accessibilité)

Dans l'interurbain :

15 à 30 % des arrêts de car sont déjà accessibles

60 % en moyenne des cars sont accessibles (ascenseur ou palette, espace UFR, annonces sonores et visuelles)

Dans l'urbain :

50 à 70 % des arrêts sont déjà rendus accessibles

85 % en moyenne des bus sont accessibles (plancher bas, espace UFR, rampe, annonces sonores et visuelles)

Les arrêts prioritaires : de 15,5 % à 35 % des arrêts en moyenne



8665 points d'arrêt prioritaires dont :

178 gares et haltes ferroviaires régionales (soit **15,5 %** de la totalité)

1753 points d'arrêt de transport non urbain des Départements (**35 %**)

6734 points d'arrêt de transport urbain des AOM

(AOM < 200 000 hab. (**35 %**) - AOM > 200 000 hab. (**20 %**))

Les demandes de dérogation : de 1 % à 11 % des arrêts prioritaires en moyenne

749 demandes de dérogation pour impossibilité technique avérée dont :

7 gares et haltes ferroviaires régionales (soit **4 %** des gares et haltes prioritaires)

12 points d'arrêt de transport non urbain des Départements (soit **1 %** des arrêts prioritaires)

730 points d'arrêt de transport urbain des AOM (soit **11 %** des arrêts prioritaires)

La formation du personnel



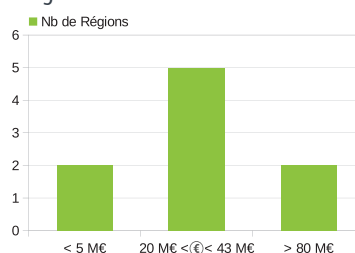
100 % des agents (conducteurs et personnels d'accueil du public) formés d'ici 2020 pour les Régions.

1 journée de sensibilisation prévue en moyenne par les Départements et les AOM.

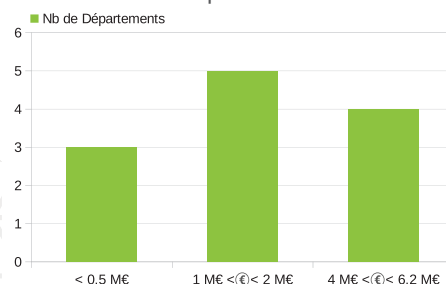


Coût estimatif de la mise en accessibilité

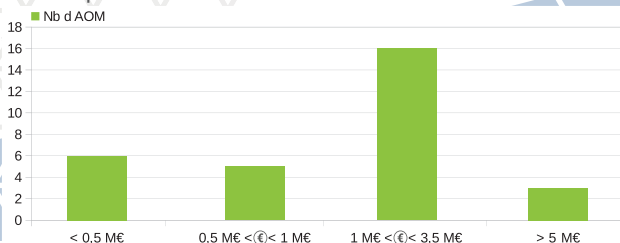
40 M€ coût moyen **par Région** pour la mise en accessibilité des gares et haltes ferroviaires



2,3 M€ coût moyen **par Département** pour la mise en accessibilité de leurs points d'arrêt routiers interurbains



2,4 M€ coût moyen **par AOM** pour la mise en accessibilité de leurs points d'arrêt routiers



coût moyen d'un arrêt : 15 000 €

(*) pour plus d'information, consulter le document Cerema « Le Panorama de 55 dossiers SD'AP »

¹ Autorité organisatrice de la mobilité, anciennement autorité organisatrice des transports urbains (AOTU)

² Autorité organisatrice des transports